Image not found or type unknown

charges locatives : que peut demander un bailleur ?

Par **sabinep**, le **07/02/2009** à **16:57**

Nous avons signé un bail à des locataires, il y a un an, sans indiquer le montant des charges. Peut on leur demander,aujourd'hui aux locataires des charges ? . Si oui quelles charges peuvent être demandées.

Nous avons loué cette maison pour un prix sous évalué, mais aujourd'hui nous sommes nous mêmes locataires et avons du mal à joindre les 2 bouts.

?ous souhaitions récuperer notre maison, pour raison professionnelle. Mais les locataires s'y opposent, prétendant que leur bail est de 3 ans.

Le pire, c'est qu'il s'agit de ma soeur et mon beau frère.

Merci de votre réponse

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés